UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2021 - 79

portant avis sur la nomination du Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Point inscrit à l'ordre du jour n° 7

Conseil d'administration du 09 septembre 2021

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.712-3; L.714-1 et D.714-1 à D.714-6 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les status du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ;

Considérant la proposition de nomination du docteur Meïssa NEKKA en qualité de Directrice du SUMPPS, présentée au Conseil d'administration par le Président de l'Université de La Réunion ;
Considérant l'engagement de l'Université de La Réunion à maintenir les prestations existantes en matière de soin apporté aux étudiants, en accompagnant à la hauteur des besoins du SUMPPS qui demandera l'agrément en qualité de Centre de soin ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **se prononcent favorablement à la nomination du** docteur Meïssa NEKKA, en qualité de Directrice **du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).**

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	34	contre	0	abstention(s)	1

Fait à Saint-Denis le **06 octobre 2021**
Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le 13 OCT. 2021

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 13 OCT. 2021